C.R.I.C. N° 47 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Vendredi 2 décembre 2011

*Application de l'art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Disabato, Jeholet, Borsus, Eerdekens..... 4

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III a (2011-2012) - N° 1);

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) - N° 1 à 1*ter*)*..... 5

Discussion générale (Suite)

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, Mme Cremasco, MM. Eerdekens, Borsus, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 5

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III a (2011-2012) - N°1)..... 14

Examen et votes des articles

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Desgain, Borsus, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 14

Justification d'abstention

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus..... 15

Examen et votes des articles (Suite) 15

Vote sur l'ensemble..... 15

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) - N°1 à 1*ter*)*..... 15

Examen et vote des articles..... 15

Vote sur l'ensemble..... 15

Confiance à la rapporteuse..... 16

Liste des intervenants..... 17

Abréviations courantes..... 18

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

- La séance est ouverte à 15 heures 15 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Nous avons reçu une demande du groupe MR afin d'obtenir des compléments d'information concernant le budget de M. le Ministre Henry.

M. le Ministre nous ayant rejoint, je vous propose de démarrer séance tenante et de reprendre la discussion générale.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Pour bien cadrer le débat qui nous occupe, je souhaite connaître le périmètre des discussions ? Il y a eu une demande par rapport à l'Office wallon des déchets. La demande était claire, cohérente, puisque des questions se posaient encore. Je comprends donc la volonté du MR d'obtenir d'autres éclaircissements.

J'ai également entendu parler des boues de dragage, ce qui n'a pas du tout été abordé en commission. S'il est de tradition que l'on puisse aborder ici des questions qui n'ont pas été résolues en commission, il me semble que le travail doit être cadré pour se limiter à cela, sinon cela fait jurisprudence et on pourrait rappeler n'importe qui, n'importe quand et pour n'importe quoi.

Pour l'organisation de nos travaux, je voudrais clarifier ce point-là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Pour d'abord rassurer M. Disabato, je souhaitais aborder encore d'autres sujets avec M. le Ministre Henry. Nous sommes dans un débat budgétaire. Ce genre de débat nous permet d'aborder différents sujets. Nous avons la chance d'avoir M. le Ministre Henry dans cette commission, avec M. le Ministre Antoine. Il n'y a donc pas de problème de transparence, pour M. Disabato, d'avoir un débat calme et serein, sur des sujets qui concernent le budget et les finances wallonnes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Pour moi, c'est juste une question d'organisation des travaux. Je n'ai pas envie que l'on refasse une Commission de l'environnement au sein de la Commission du budget, ce n'est pas le but, sinon on rentre dans une spirale qui pour moi, est difficilement « arrêtable ». Je le répète, le MR a totalement le droit, et c'est légitime, de se poser des questions par rapport aux thèmes qui n'ont pas été totalement absorbés. Par rapport au reste, ne refaisons pas ici tout le débat qu'il y a eu en Commission de l'environnement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je serai bref. Je tiens à rassurer notre collègue, le débat – il est vrai – fut extrêmement difficile en Commission de l'environnement. Le débat sur les déchets fut catastrophique, singulièrement pour M. le Ministre, mais nous n'avons pas l'intention de vous réimposer le même exercice, parce qu'il y a la séance plénière, où nous avons l'intention de décortiquer ce qui est une gestion catastrophique d'un certain nombre de vos départements, Monsieur le Ministre.

Nous avons, en stricte application du règlement, Monsieur Disabato, souhaité offrir une deuxième chance à M. le Ministre par rapport à un certain nombre de questions qui se posent. Nous avons strictement respecté ce que la Conférence des présidents nous a demandé. Si vous souhaitez être plus réglementaire que transparent, n'hésitez pas à me transmettre l'article du règlement qui prévoit que l'on ne peut interroger M. le Ministre que sur ce que l'on savait mardi, à telle heure, lorsqu'on l'a rencontré, alors que nous avions encore une commission avec M. le Ministre il y a une heure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Forcément, on ne va pas refaire le débat qui s'est noué en commission. À partir du moment où le hasard de la vie politique fait que M. le Ministre doive revenir devant une autre commission que la sienne, nous contraint à ne poser aucune question et que l'on n'a rien à dire me paraît

être une conception très restrictive du travail parlementaire.

J'ai envie de poser une toute petite question dans le débat, parce qu'étant présent ici, je n'ai pas pu être ailleurs. Si je ne peux pas la poser et que l'on me dit que je ne peux pas poser de question parce que c'est un crime de lèse-ministre ou lèse-majesté, je m'inclinerai devant l'opinion majoritaire. Mais je suis toujours conscient que le parlement est le parlement.

Mme la Présidente. – Je vous rappelle que l'audition de M. le Ministre permettra de poser toutes les interrogations relatives à son budget restées, à ce stade, sans réponse satisfaisante. Je pense que nous pouvons rester dans ce périmètre qui me paraît assez clair.

(Réaction de M. Borsus)

Cela dépend de quel point de vue, Monsieur Borsus ?

M. Borsus (MR). – Si l'attente de M. Disabato était bien de rester dans ce qui a été annoncé, c'est-à-dire traiter le budget de M. le Ministre dans les périmètres où nous estimons que les réponses ont été insatisfaisantes, je tiens à ne pas différer la Saint-Nicolas à Noël. Nous avons donc le temps.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012
(DOC. 4-III a (2011-2012) – N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012
(DOC. 4-III bcd (2011-2012) – N° 1 à 1*ter*)

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. – Chers collègues, je vous propose de débuter nos travaux et de donner la parole aux différents commissaires qui veulent interroger M. le Ministre Henry, présent avec nous et prêt à répondre aux différentes questions.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, je vous rassure, je vais me concentrer sur deux sujets. Nous examinons un budget, mais il y a également l'actualité. De jour en jour, d'heure en heure, des informations peuvent tomber.

Je souhaiterais d'abord interroger M. le Ministre Henry – je profite de sa présence, je l'en remercie – et M. le Ministre Antoine sur la problématique du tram à Liège.

Cela me semble important car cela a des conséquences budgétaires et des conséquences sur les finances wallonnes pour les années à venir. En tant que Liégeois, mais surtout en tant que Wallon tout simplement, le projet ...

(Réaction de Mme Cremasco)

Madame Cremasco, vous vous exprimerez sur le tram, si vous le souhaitez.

C'est un projet important en termes de mobilité. Il n'y a pas que le tram mais tout le transport structurant. Nous avons cru comprendre, depuis quelques jours, qu'il devait y avoir hier, un accord au sein du gouvernement. Nous constatons que le dossier est encore reporté. Je dois bien vous avouer que la coupe est pleine. C'est évidemment hypothéquer un important problème de mobilité pour la région liégeoise. On le sait aussi, la candidature de Liège 2017 ... Cela devient une irresponsabilité de ne pas décider.

Comme il y a différents points majeurs sur l'aspect financier de ce projet, c'est une occasion rêvée, pour les commissaires que nous sommes, d'avoir aujourd'hui, les ministres du budget et de l'environnement pour nous expliquer les tenants et les aboutissants financiers de ce projet. À un moment donné, les parlementaires que nous sommes ont aussi droit à de la clarté. C'est aussi cela la transparence, la bonne gouvernance et l'éthique tellement répétée et réclamée par ce gouvernement.

Qu'est ce qui pose problème dans le montage financier entre la version de M. le Ministre Antoine et celle de M. le Ministre Henry ? Si j'ai bien compris, ce n'est pas le projet qui est remis en cause mais c'est le montage, l'aspect financier et les retombées financières pour la Région wallonne.

J'en viens à ma deuxième volée de questions. Nous sommes dans l'actualité donc vous ne devez pas nous en vouloir d'avoir esquissé – parce que nous l'avons fait, le ministre du budget le sait – le problème dès lundi en commission. Vous avez un peu suivi l'actualité, il y a eu un accord sur le budget fédéral, puis un accord gouvernemental et, bientôt, un gouvernement. Un collègue de M. le Ministre Henry, M. le Ministre Nollet, s'est beaucoup exprimé – avec son côté presque populiste – sur les primes environnementales. Je rappelle que les compétences environnementales, vous le savez tous, ont clairement été transférées aux régions dans le cadre de la loi spéciale de financement et dans l'accord institutionnel des huit partis, dont Écolo faisait partie début octobre.

Il a été clairement rappelé que les régions disposaient déjà actuellement des compétences en

matière d'économies d'énergie pour les habitations, mais aussi pour les incitants écologiques pour les véhicules propres. Un accord a été trouvé, dont Écolo faisait partie, contrairement à ce que M. le Ministre Nollet laisse croire – il a peut-être la mémoire courte –, il faut le rappeler. On parle bien ici de compétences dites «usurpées», en quelque sorte. Le Fédéral a appuyé et a mis en place des incitants importants pour des investissements économiseurs d'énergie et pour inciter l'utilisation de véhicules propres. Aujourd'hui, vu le transfert de compétences, les régions vont devoir prendre le relais et compenser ces mesures. Cela a évidemment des conséquences financières et budgétaires à très court terme.

Je souhaiterais donc, Monsieur le Ministre Henry voir si hier, au sein du gouvernement, puisque l'on nous annonce déjà un ajustement budgétaire très rapide – on en a parlé, on ne va pas refaire tout le débat sur les indicateurs économiques et macro-économiques abordés lundi –, on nous dit: «Vous allez voter un budget mais, ne vous inquiétez pas, vous allez avoir un ajustement beaucoup plus rapide que prévu». C'est un aspect dont il faut tenir compte. Je suis peut-être pressé mais devant les propos que je juge inacceptables de M. le Ministre Nollet, je souhaiterais voir avec vous, puisqu'il est très prompt pour réagir, si vous avez déjà discuté au sein du gouvernement comment vous alliez mettre en œuvre ces incitants environnementaux et les primes environnementales. C'est ma deuxième question.

Mes questions sont très simples. Premièrement, c'est le tram et les montages financiers du ministre du budget et du ministre de l'environnement. Deuxièmement, en tant que Ministre de l'Environnement, puisque vous avez participé – votre parti – à l'accord d'octobre 2011, avez-vous déjà pensé, prévu, y compris sur le plan financier, mis en place cette réflexion sur les incitants environnementaux régionaux?

Je reste vraiment dans le cadre des discussions que nous souhaitons aujourd'hui.

(Réaction de Mme Cremasco)

(Réaction de M. Noiret)

Je sens que le parti Écolo est mal. Il est clair que l'on ne peut pas, comme Mme Cremasco qui défend le tram à Liège, avoir son ministre ici, au gouvernement, qui fait en sorte que le dossier soit bloqué.

Mme Cremasco (Écolo). – Ce n'est pas mon ministre qui bloque le dossier.

M. Jeholet (MR). – Ce sont des problèmes intra-majoritaires. Arrangez-vous avec le cdH. Je sens qu'il y a un énorme blocage, de semaine en semaine, sur ce dossier du tram. Que le Ministre Henry m'explique le montage financier, son plan financier, pourquoi le Ministre Antoine met des bâtons dans les roues de ce dossier du tram.

(Réaction de Mme Cremasco)

Ils sont là tous les deux, je pense que c'est une occasion, pour les parlementaires que nous sommes, d'avoir des informations en toute transparence.

Deuxièmement, il y a eu un accord, pour lequel Écolo a participé le 4 octobre dernier, par rapport au transfert des compétences environnementales aux régions. Cela a été rappelé et très clairement défini. Qu'a fait M. le Ministre de l'Environnement depuis un mois pour trouver des solutions? Cela me semble deux questions élémentaires et intéressantes pour nos citoyens.

(Réaction de M. Noiret)

Que vous parliez de l'Europe, et cætera, si vous voulez aborder ce sujet-là ... On ne peut pas, d'un côté, avoir un «brailleur» comme le Ministre Nollet qui, dans la presse, n'assume pas ses responsabilités ...

Mme Cremasco (Écolo). – Veuillez être poli s'il vous plaît!

M. Jeholet (MR). – ... et quelqu'un qui se tait ici en commission!

Et je suis gentil quand je dis «brailleur».

Mme la Présidente. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Très brièvement.

Au sujet de la modification relative aux déductions fiscales que le Fédéral avait évoquée pour les investissements énergétiques, j'ai été très surpris, dans notre débat, de n'entendre personne s'exprimer sur ce que je considère être un véritable scandale.

Je vais m'expliquer.

En matière de déduction pour des dépenses d'isolation, de chaudière à condensation, de panneaux photovoltaïques, le Fédéral avait imaginé que 40% de ce qui était investi, était déductible fiscalement du revenu imposable. Quand je dis «du revenu imposable», à titre d'impôts dus à l'État fédéral, à l'IPP, cela signifie avec un maximum annuel de 2 700 euros au début porté à 2 830 dès maintenant.

Lorsque j'entends M. le Ministre Nollet s'énerver, je peux comprendre. Savez-vous que quelqu'un ayant déjà une maison, 18 appartements en

Wallonie, une maison à Cannes face à la Croisette, et un des plus beaux mas de Toscane, investissait 20 000 euros dans la maison à Cannes ou en Toscane, il pouvait déduire cet argent sur chaque tête d'époux, à raison de 40 %, à raison de 2 700 euros la première année et avec une diminution additionnelle les autres années.

C'est un scandale ! Je n'ai entendu personne dénoncer, sur le plan fédéral, ce qui était un cadeau aux riches qui ne se justifiait pas. Ceux qui ont vraiment besoin d'être aidés fiscalement sont ceux pour lesquels la note est la plus sévère. C'est la première remarque que je tiens à formuler.

Si le Fédéral corrige demain cette injustice qui faisait que les riches étaient plus riches et que ceux qui avaient besoin d'une aide ne l'avait pas, je crois que ce sera une bonne chose et qu'on devra faire la même chose au niveau wallon.

Deuxième remarque, je souhaiterais dire au grand argentier qui est présent, qu'il a raison de lutter contre les gaspillages et qu'il faudrait au Gouvernement wallon, une sorte de directeur de cabinet extraordinaire chapeautant tous les ministres. Je propose que ce soit M. Jean-Claude Defossé. M. Jean-Claude Defossé a fait une émission extraordinaire à la télévision sur les grands travaux inutiles. Il nous manque. Depuis qu'il est devenu parlementaire Écolo bruxellois, plus personne ne combat les grands travaux publics inutiles.

Je pense là, Monsieur le Ministre Antoine, que vous avez besoin d'un nouveau M. Defossé pour que l'on ne s'engage pas, dans les années à venir, dans des dépenses que les générations futures ne pourront pas payer pour des gadgets qui sont parfois des caprices politiques ; parce que les politiques sont des divas qui ont parfois des caprices.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je reconnais que pour les politiques, c'est comme cela. Moi qui suis en fin de carrière, je ne veux caresser l'électorat dans aucun sens du poil.

J'en arrive à ma dernière remarque, Monsieur le Ministre.

Vous avez commandé une étude sur le schéma de développement commercial dans l'arrondissement de Namur pour savoir ce qui est positif ou non, comme implantation commerciale. Il y a 18 communes. Ce rapport a été financé par la DGO4 et la personne qui a réceptionné cette étude au sein de l'administration s'appelle M. Bastin. Nous, les bourgmestres de l'arrondissement de Namur, découvrons avec stupéfaction que cette étude est secrète, que nous ne pouvons pas l'obtenir, que seul M. Gavroy, l'Échevin de l'aménagement du territoire, en a connaissance, que les bourgmestres des autres communes de l'arrondissement n'ont pas le droit d'y accéder parce que M. Dachelet, votre directeur de cabinet, en a décidé ainsi. J'essaie désespérément de connaître le contenu de cette étude payée avec l'argent du contribuable et qui est importante pour permettre à 18 communes, à 18 bourgmestres, à 18 collèges, à 18 conseils communaux, de savoir ce que l'on peut faire ou ne pas faire. L'étude est top secrète.

M. Pierre Dulieu du journal *Confluent* s'est vu remettre cette étude confidentiellement, mais les élus, eux, n'ont pas le droit de la recevoir. Je trouve cela scandaleux. Je souhaite que cette étude soit mise à la disposition des parlementaires wallons. Je ne comprends pas que des études faites avec l'argent du contribuable soient dissimulées à la connaissance des membres du Parlement wallon et des mandataires communaux.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Merci, Madame la Présidente. Je m'étonne un peu que cette question intervienne dans cette commission. J'ai à cœur de suivre cette étude, commandée par M. le Ministre Marcourt, qui est censée donner une orientation globale de développement du commerce à travers la région. Je m'étonne également de la remarque de M. Eerdekens dans cette commission. Par ailleurs, j'imagine que toutes ces études ponctuelles qui concernent des régions particulières – et je n'ai pas connaissance précisément de celles de Namur ou de Liège – seront collationnées par M. le Ministre Marcourt avant que ne sorte le schéma régional de développement du commerce qui donnera les grandes orientations. Les différentes études ponctuelles pourront ensuite être déclinées en finesse, région par région.

Je le répète, je ne comprends pas que la question surgisse ici, maintenant.

M. Eerdekens (PS). – M. le Ministre Marcourt n'a pas connaissance de cette étude et tout le monde dit qu'elle est financée par M. le Ministre Henry. Je viens donc m'adresser à M. le Ministre Henry.

Je cherche désespérément à obtenir le résultat d'une étude dont on me dit qu'elle est financée par M. le Ministre. Ou elle n'est pas financée par M. le Ministre et c'est une fausse rumeur qu'il faut dégonfler. Mais qu'on le dise alors ! Si cette étude existe, qu'on nous la communique. Si cette étude n'existe pas et qu'on attribue à M. le Ministre une responsabilité qui n'est pas la sienne, qu'il le dise. Je lui permets de se dédouaner. Mais si cette étude a été commandée par M. le Ministre, que diable, je veux l'avoir !

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – On entend bien, de tous côtés, que le sujet des études est un vrai problème.

Puisque j'ai posé la question à deux reprises à M. le Ministre et au moment où nous parlons, je n'ai toujours pas de réponse, je souhaiterais que M. le Ministre puisse indiquer, à la Commission du budget, le montant total des études qu'il a financées depuis son entrée en fonction dans son département. Nous en avons fait, en ce qui nous concerne, une addition, mais forcément incomplète. M. le Ministre peut-il nous communiquer le total des sommes consacrées à des études depuis son entrée en fonction ?

Si j'aborde le sujet, ce n'est pas uniquement avec une vocation documentaire mais c'est parce que dans le budget qui nous est soumis, une nouvelle série d'études apparaît. Nominalement, le montant diminue dans tel département. Dans d'autres, il est stable. Dans d'autres, il s'accroît. Je rappelle par exemple qu'il y a 3 millions d'euros sur 3 exercices pour étudier un plan wallon des déchets alors que M. le Ministre ne parvient pas à réaliser, à honorer ou à concrétiser les promesses d'investissement prévues dans ce plan. Par ailleurs, M. le Ministre ne parvient pas à honorer tout simplement les promesses de subsides pour la partie des investissements qu'il a aujourd'hui acceptés et réalisés.

Les études de M. le Ministre Henry sont à mes yeux un problème, par leur ampleur, leur transparence et leur destination.

Je souhaiterais vraiment que M. le Ministre puisse nous éclairer. On parle de millions d'euros au moment où – je le rappelle – à travers l'eau, les poubelles et un certain nombre de taxations, on sollicite les citoyens. N'est-il pas sage de dire que l'on va étudier moins, que l'on va faire plus confiance à notre administration et que l'on va donc, par rapport aux citoyens dans leur globalité, desserrer la pression qu'un certain nombre de mesures vont entraîner ?

Puisque nous parlons des déchets, Monsieur le Ministre, nous savons que figure, dans le budget de l'Office wallon des déchets, la prise en charge des annuités des investissements d'Infrabel. Depuis les récents développements judiciaires, avez-vous obtenu quelques informations ? Avez-vous pris une initiative pour solliciter de l'Office wallon des déchets, telle ou telle information ? Je rappelle que le financement des unités qui aujourd'hui semble poser un certain nombre de questions relève très directement du mécanisme et de la mécanique de l'Office wallon des déchets.

Deuxième élément de mon questionnement : les boues de dragage.

On ne parle pas assez souvent des boues de dragage. Je trouve que c'est extrêmement important en termes d'environnement, mais aussi en termes de mobilité sur nos voies d'eau.

Suivant les informations que nous avons pu récolter, Monsieur le Ministre, il semble en termes de moyens de paiement, de capacité à honorer ce qui a été annoncé et en termes de chantiers et de travaux, que vous n'ayez pas moins de 11 millions d'euros de montants que vous ne pouvez honorer sur base de l'exercice 2011, et que ce que vous avez prévu en 2012 ne permettra même pas de rattraper le retard de 2011. Ceci vous expose à des risques d'amendes extrêmement considérables, soit pour dénonciation des marchés ou tout simplement, pour accumulation des intérêts de retard.

Ce sont les deux éléments, de nature relativement importante, à propos desquels je souhaitais principalement vous interroger.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais en terminer par ce qui reste toujours, pour nous, un véritable problème.

Nous savons que vous prévoyez, en ce qui vous concerne, un prélèvement de 40 millions d'euros prévus dans l'Office wallon des déchets, en termes de prélèvement, pour financer le développement des politiques que vous souhaitez mener, les engagements, les promesses, et cætera, alors même que le budget de la Région wallonne ne consacre, en ce qui concerne ce prélèvement, qu'une somme maximale de 24,5 millions d'euros. Cela ne peut pas durer très longtemps puisque forcément, à un moment ou l'autre, quand vous atteindrez le montant maximal que l'on vous a accordé, vous ne serez plus en capacité d'honorer un certain nombre d'engagements. Le décalage est ici de 15,6 millions d'euros. C'est tellement significatif que la Cour des comptes a souhaité relever ce problème, signalant que si on appliquait ce que vous souhaitiez en ce qui concerne l'Office wallon des déchets, vous alliez impacter négativement la trajectoire budgétaire de la Région wallonne.

Voilà les trois éléments de mon questionnement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je commencerai par la question du tram, mais en « évacuant » plus rapidement la question des primes environnementales parce que, Monsieur Jeholet, je ne comprends pas très bien l'objet de votre question. Je ne suis pas compétent sur cette question. Je n'ai pas la compétence de l'énergie. La déductibilité fiscale que vous évoquez, que M. Eerdekens a évoquée également, ne me concerne pas. C'est en lien avec le dossier de l'énergie. Ce n'est même pas

lié au domaine de l'environnement. Je ne vois donc pas très bien ce que je peux apporter comme réponse à cet élément-là.

Concernant le dossier du tram, je n'ai pas de souci à redonner les explications que j'ai déjà données à plusieurs reprises, et en particulier en détails à vos collègues M. Borsus et Mme Defraigne, ce mardi, à la fois lors du débat budgétaire et lors des interpellations inscrites à l'ordre du jour. Il n'y a donc pas, comme je l'ai déjà déclaré à plusieurs reprises, d'incompréhension au niveau des chiffres. Il y a effectivement une décision à prendre par le gouvernement et une étape supplémentaire à franchir par rapport au dossier.

Simplement pour rappel, nous sommes effectivement dans un dossier excessivement important pour l'ensemble de l'agglomération de Liège puisque c'est d'abord fédérateur de toute l'agglomération, en termes de mobilité, et que c'est bien le premier endroit de Wallonie où un projet de tram se justifie en termes de fréquentation puisque nous sommes en particulier sur le tronçon central, à la limite de capacité possible au niveau des bus. Nous sommes tout à fait à saturation. Je pense qu'il n'y a pas de remise en question, de votre part non plus, de l'utilité du projet. C'est ce que j'ai d'ailleurs entendu dans ce que vous avez dit.

Les chiffres sont ceux qui sont connus depuis le départ du projet. Ce sont déjà les chiffres qui étaient cités sous la législature précédente. J'ai travaillé dans le cadre tel qu'il avait été défini.

Ensuite, on peut discuter de tout ce qu'on veut.

Le cadre est le suivant : une décision du Gouvernement wallon, répétée à plusieurs reprises, d'investissement de 500 millions d'euros dans ce projet de tram à Liège. C'est le montant des investissements. À cela, vous devez ajouter la maintenance, les frais de rémunérations financières, sachant que le choix du montage financier, fait par le précédent, et répété sous celui-ci, est de travailler par un montage de partenariat public-privé de type DBFM, c'est-à-dire, qui couvre la réalisation des travaux, la mise à disposition du matériel, l'entretien, que ces trams soient disponibles et fonctionnent pendant la durée totale du contrat de 30 ans, donc pendant 27 ans après les trois années de travaux.

Par conséquent, il a été décidé que le remboursement de tout cet investissement et de ces frais de maintenance se fasse par annuités, à partir de l'entrée en fonction du tram, en 2017. C'est le montage tel qu'il a été élaboré depuis le départ et sur base duquel les calculs ont été affinés. Nous pouvons, évidemment, envisager d'autres montages. C'est tout à fait possible, mais alors, ce sont d'autres systèmes budgétaires. Cela ne correspond pas aux décisions prises, jusqu'ici, par le gouvernement.

Aujourd'hui, où en est-on ? Le gouvernement a déjà, il y a six mois, validé les grandes lignes du tracé : c'est-à-dire aller de Seraing à Herstal en gardant quelques options et quelques alternatives à valider. C'est sur cette base-là que les bureaux d'études ont travaillé. Ils ont conclu une série de choix d'options à quelques endroits. Pour vous qui êtes Liégeois, il y a la question des Guillemins, la localisation du dépôt, la question du passage en Féronstrée, la question du tracé sur Herstal. Ces différentes questions ont été comparées par les bureaux d'études qui ont présenté le résultat au Comité de pilotage. Ce dernier réunit à la fois les représentants du gouvernement et les représentants des communes qui ont toutes validé, y compris vos représentants d'ailleurs. M. Bacquelaine a validé les choix de la majorité à 100 % et Mme Defraigne également, si ce n'est une abstention sur l'option des Guillemins. Pour tout le reste, il y a unanimité du comité exécutif.

C'est ce que j'ai présenté au gouvernement. À cette occasion-là, il y a bien sûr aussi le plan détaillé de tout le montage financier et de ce à quoi cela correspond en termes budgétaires, en termes d'annuités. En effet, le montage, tel que je vous le présente, recalculé sur base du tracé aujourd'hui proposé, avec les différentes options, estime les investissements nécessaires à 484 millions d'euros. Nous sommes donc tout à fait dans l'enveloppe des 500 millions d'euros. À cela, il faut également ajouter les frais d'exploitation. Ce n'est pas la même enveloppe. Ces frais d'exploitation-là seront à lier à la dotation du TEC Liège-Verviers à partir de 2017. Le montant n'a pas encore été précisé. Ils sont estimés annuellement, à un montant allant de 6 à 10 millions d'euros annuels, mais cela dépend de l'ampleur de la réorganisation du réseau. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui sur le métro de Charleroi où, cette année-ci, nous avons prévu quelques millions supplémentaires pour les frais d'exploitation. Il est prévisible de devoir l'augmenter encore l'année prochaine parce qu'on a conçu un métro qui doit maintenant fonctionner.

C'est à ce budget-ci que l'on a augmenté la dotation d'exploitation du TEC Charleroi afin de pouvoir faire circuler le métro. C'est exactement la même chose pour le tram. En faisant tourner l'ensemble de ce modèle, on aboutit à une annuité à payer au partenaire privé, qui sera sélectionnée l'année prochaine ou l'année suivante, de l'ordre de 68 millions d'euros. Il y a un certain nombre de paramètres d'ajustement qui ne sont pas connus. Un montant d'environ 68 millions d'euros d'annuités sera versé à partir de 2017, pendant les 27 années du remboursement.

Différents chiffres traduisent la même réalité, selon différents angles de vue. Si vous achetez une maison à 100 000 euros et que vous la payez par un emprunt sur 30 ans, vous allez payer plus de 100 000 euros si vous additionnez toutes les

annuités sur 30 ans. C'est exactement la même chose. C'est pour cela que des montants différents circulent.

Maintenant, le gouvernement doit valider ce montage dans le contexte budgétaire dans lequel nous sommes. Je ne pense pas qu'il y ait de volonté de remettre en cause le principe même du projet. Je comprends tout à fait la volonté de l'ensemble du gouvernement d'être sûr de ce que l'on fait et de bien évaluer les différents engagements pluriannuels.

Il n'y a pas péril en la demeure sur quelques jours. Si je peux vous rassurer sur ce point, j'ai entendu le bourgmestre de Liège s'exprimer sur la volonté d'avoir une décision d'ici la fin de l'année. Cela me paraît tout à fait raisonnable. Il a raison en ce sens que rien n'est bloqué. Les bureaux d'études travaillent. Nous avons établi un calendrier extrêmement serré de toutes les étapes de réalisation du tram. Il y a aussi l'échéance de 2017 que l'agglomération liégeoise, et même la Wallonie au sens large, soutient. Espérons que la ville puisse être sélectionnée pour 2017.

Pour que le tram soit opérationnel en 2017, il faut que toutes les étapes se suivent de manière extrêmement serrée et que l'on ne perde pas des mois. J'en profite pour dire que, 2017, ce n'est certainement pas la seule motivation pour réaliser le tram. Cependant, nous devons être prêts pour 2017 puisque le tram fait partie intégrante de la candidature. Le calendrier est donc très serré.

Cela n'empêche qu'à ce stade, il n'y a pas péril en la demeure, dans la mesure où les bureaux d'études savent très bien ce qu'ils ont à faire. Le travail se poursuit et ce n'est pas parce que le gouvernement n'a pas encore validé définitivement ses options de tracé que nous sommes en train de prendre du retard. Aucun retard n'est pris. Le travail se poursuit en parallèle mais, cette décision ne peut pas être reportée sans limites.

Concernant l'intervention de M. Eerdekens, je transmettrai de sa part, ses compliments à M. Defossé qui en sera certainement très heureux. Je l'en remercie. *(Rires)*

D'autre part, concernant l'étude de la DGO4, je ne sais pas comment vous avez été informé, mais il n'y a aucun souci à la transmettre. Je pense que la Ville d'Andenne n'a pas formulé de demande à cet égard. Il y a eu une demande de la Ville de Namur et l'étude va être présentée au collège. Nous pouvons sans problème, vous la transmettre également. Il n'y a pas de caractère confidentiel à ce sujet, moins encore vis-à-vis du parlement qui ne m'a pas saisi de la question. Je ne pense pas avoir été interrogé sur ce point.

Plus globalement, concernant les études, Monsieur Borsus, il faut faire attention au calcul d'agglomération des différentes lignes budgétaires. Ce n'est pas très compliqué à faire. Si on prend le terme « études » dans les différentes AB du budget, c'est assez facile à faire. Il est facile d'agglomérer les montants. Enfin, il y a des AB où vous avez, à la fois des études et des frais d'avocat, par exemple. Il y a également des publications. Je pense donc que les chiffres que vous citez sont étoffés. Je n'ai pas fait l'exercice parce qu'il n'est pas particulièrement pertinent en soi.

M. Borsus (MR). – Comment pouvez-vous dire que mes chiffres sont étoffés si vous n'avez pas réalisé l'exercice ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je dis que si vous avez aggloméré des montants – j'ai compris que c'est ce que vous aviez fait, de ce que vous avez vous-même dit – où il est indiqué le terme « études », vous n'êtes pas forcément en-dessous de la réalité. Vous êtes probablement au-dessus parce qu'il y a des AB où sont impliqués, divers éléments.

Deuxièmement, j'ai répondu tout à l'heure à la commission qui précédait celle-ci, qu'au niveau des déchets, le montant d'étude diminue de l'ordre de 35 %, l'année prochaine, bien que je n'ai pas fait le calcul, je sais que c'est de cet ordre-là. Nous calculons à plus juste les études nécessaires. Vous citez les chiffres pour le Plan wallon des déchets. La plupart de ces études ont été commandées avant mon arrivée et se sont terminées en début de législature. Je ne suis donc pas responsable de toutes les études que vous avez identifiées, y compris pour le plan wallon des déchets.

Il est logique qu'en début de législature, on réalise plus d'études. En effet, il y a un cycle dans une législature. On commence par étudier les choses, par aboutir à des conclusions puis, à faire des réformes. Nous sommes maintenant à la mi-législature et c'est exactement ce qui se produit : nous avons une série de réformes qui sont en phase de finalisation pour pouvoir venir à l'adoption de politiques et pouvoir vous être présentées lorsqu'il s'agit d'adoptions et de modifications législatives. En début de législature, il est tout à fait cohérent qu'il y ait des volumes plus importants d'études par rapport au programme de législature.

Je voudrais rappeler que nous sommes à l'intérieur d'enveloppes budgétaires qui sont déterminées et pour lesquelles nous avons convenu, encore pour ce budget 2012, de réduire de 2,5 % les dépenses primaires. Il s'agit de 2,5 % en plus des 2,5 % qui avaient déjà été déduits dans les budgets précédents. Les études se prennent à l'intérieur de ces budgets-là. Ce ne sont pas des augmentations budgétaires. Lorsque l'on réalise les études, ce sont chaque fois des actes politiques, des choix politiques d'affectation du budget existant. Ce n'est pas une dépense supplémentaire. Nous ne disposons pas,

comme vous le savez, d'une planche à billets pour faire des études complémentaires.

Pour terminer, je voudrais revenir sur l'exemple de l'étude Tritel qui a été faite sur le rail et que nous avons présentée dans cette commission. Vous conviendrez avec moi que cette étude importante, qui a coûté un certain budget, était absolument nécessaire. Elle a d'ailleurs été louée, je pense, par l'ensemble des groupes dans cette commission. Elle permet à la Wallonie d'être prête pour le débat sur le rail à avoir dans les prochains mois avec le niveau fédéral. Elle tient compte du fait qu'il n'existait plus aucune expertise dédicacée au rail dans l'administration wallonne. Nous sommes en train de la reconstituer progressivement. Nous ne pouvons pas attendre d'avoir reconstitué des cellules disponibles sur ce genre de matière pour produire, en interne à l'administration, des études par rapport à un calendrier de négociations qui s'impose à nous. Il faut relativiser la critique faite sur la question des études.

J'en viens à la question sur les boues de dragage qui me surprend. En effet, ce débat n'a pas eu lieu en commission de l'environnement.

Pour ce qui concerne les boues de dragage, il y a effectivement un certain encours. Ce qui se passe aujourd'hui pour les boues de dragage, c'est qu'il n'y a pas eu de plan pluriannuel prévu, qui permettrait de garantir la navigabilité et le traitement de l'ensemble des canaux. On a une situation similaire à celle du réseau routier. Il est absolument nécessaire – et je me suis déjà exprimé là-dessus aussi – d'avoir un plan d'ensemble de remise à niveau dans les prochaines années. Cela ne se joue pas sur quelques mois. Cependant, aujourd'hui, il y a déjà certains endroits du réseau fluvial qui ne sont plus praticables. Sur certaines localisations, les bateaux ne peuvent pas se mettre à côté de certains sites d'entreprises parce qu'ils ne sont pas suffisamment dégagés.

Il y a un risque que la navigation, à un moment donné, devienne problématique. Or, il est clair que le transport de marchandises par voie fluviale est non seulement un moyen écologique de transport, mais c'est aussi un créneau extrêmement important pour l'économie. La Wallonie est particulièrement bien située du point de vue des voies navigables. D'ailleurs, nous avons aussi décidé d'investissements très importants comme l'écluse de Lanaye ou d'autres.

Il faut donc être cohérent. Nous aurons besoin d'avoir un plan d'ensemble de traitement des boues : c'est-à-dire de remise à niveau de l'ensemble du réseau pour revenir à une situation de traitement annuel d'entretien.

Il est clair que les dotations annuelles prévues aujourd'hui ne permettent pas de le faire. Elles ne sont pas suffisantes. Les dotations annuelles prévues permettent d'honorer les contrats qui ont été conclus. Il s'agit de contrats sur quelques années qui permettent de traiter certains morceaux de navigation, mais qui ne permettent pas de remettre à niveau l'ensemble du réseau pour arriver à cette situation de routine.

Nous travaillons sur un plan de cette nature qui, je l'espère, pourra être adopté par le gouvernement dans les prochains mois. Plusieurs hypothèses sont sur la table. Plusieurs opérateurs peuvent intervenir dans ce type de discussion. Aujourd'hui, le plan n'est pas encore finalisé. Les budgets qui sont prévus pour les boues de dragage permettent de financer les contrats en cours et ne répondent pas, aujourd'hui encore, à un plan de remise à niveau complet. Il est évident que nous y travaillons pour les prochains mois.

M. Borsus (MR). – Ma question était de nature strictement budgétaire. Nous sommes bien d'accord qu'il faut absolument traiter le dossier des boues de dragage et de la navigabilité effective des voies d'eau.

Le problème est que, suivant nos informations, – et vous l'avez concédé en disant qu'il y a un encours important – il y a d'ores et déjà 10 millions d'euros que vous n'êtes pas en capacité de financer. Le budget de l'année prochaine sera à peine suffisant pour payer ce qui a été contractuellement convenu en 2011. Concrètement, dans votre budget, ceci étant appliqué, il reste zéro pour l'année prochaine.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – C'est bien pour cela que nous devons faire un plan d'ensemble et que les budgets qui sont prévus actuellement permettent d'honorer les différents contrats en cours. Ces contrats ne permettent pas de remettre à niveau les canaux globalement. C'est le plan d'ensemble qui permettra de le faire. Quand nous l'aurons, nous le traduirons budgétairement.

M. Borsus (MR). – Pour le moment, vous n'avez pas de budget. Nous sommes bien d'accord ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Nous avons les budgets qui permettent d'honorer les contrats en cours. Nous ne savons pas faire plus. Ce n'est pas suffisant.

M. Borsus (MR). – Ce qui est fait ou a été fait ou sera fait en 2011. Pour le reste, vous n'avez plus un euro.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – C'est la raison pour laquelle je ne conclus pas de nouveaux contrats et que je travaille à un plan d'ensemble. Nous sommes prêts pour adopter ce

plan d'ensemble. Le gouvernement doit maintenant se prononcer, dès que l'ensemble du dossier sera prêt. La discussion commence à peine.

M. Borsus (MR). – C'est intéressant que le Ministre du Budget soit derrière moi.

Pour pouvoir maintenir le rythme de ce qu'il faut faire, il vous faut 20 millions d'euros.

Par conséquent, à l'ajustement, vous allez venir demander, rien que pour ce dossier, 20 millions d'euros.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Il est clair que nous devons faire un plan d'ensemble. Le plan d'ensemble à venir ne doit pas se concrétiser nécessairement en 2012.

Nous n'allons pas, aujourd'hui, préjuger des débats du gouvernement. Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait effectivement un plan d'ensemble pluriannuel. Cela n'a pas de sens de le faire sur une année. Cela va se jouer probablement sur huit à dix ans. Le nombre d'années est discutable. Il faut aller suffisamment vite pour que la remise à niveau soit complète et que l'on puisse revenir en phase d'entretien. Si vous allez plus vite que l'entretien, c'est comme une cuillère d'eau dans la mer : cela ne suffit pas à marquer les choses.

En même temps, je veux bien jouer un peu sur la durée.

M. Borsus (MR). – Il semble, Monsieur le Ministre, que l'on joue sur la durée, mais il n'empêche que, même en déclinant sur la durée, – j'intègre cela dans mon raisonnement – il vous faut au moins un million d'euros, dès l'année prochaine ou l'année suivante. On annonce donc un ajustement budgétaire rapide, mais vous venez déjà à table en disant : « Il me faudrait un million d'euros de plus rien que pour le dragage. »

(Réaction de M. le Ministre Henry)

Monsieur le Ministre, vous connaissez votre matière, avez-vous besoin de deux ou trois gardes du corps parlementaires chaque fois que vous êtes ...

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je n'ai besoin de rien du tout, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). – Mais enfin ! Juste un petit mot, et puis j'en termine !

C'est pareil chaque fois qu'il y a un dossier problématique. Et on sait à quel point c'est un dossier problématique, j'ai les pièces sous les yeux, Monsieur le Ministre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Mais les pièces de quoi ? Que je n'ai pas le budget pour faire un plan de remise à niveau des boues ? Mais oui, je le sais.

M. Borsus (MR). – Ce que vous prévoyez donc l'année prochaine va uniquement servir à payer ce que vous devez déjà, ce qui concerne l'année 2011. Nous n'avons donc pas besoin de M. Disabato pour savoir que vous n'avez rien pour l'année prochaine, ce qui veut dire que l'action « boues de dragage en Région wallonne » prend fin, et pour ceux qui connaissent bien ce dossier, tous les rétroactes que le Ministre Daerden a annoncés. Dès lors, si on veut continuer une action – et vous avez décrit combien elle était essentielle –, il vous faut, à l'ajustement budgétaire, 20 millions d'euros. Rien que cela !

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je vois que vous êtes mon meilleur soutien pour mettre en œuvre un plan de dragage pluriannuel complet, et je m'en réjouis. Je pense d'ailleurs que c'est la volonté de l'ensemble du gouvernement.

Ce dossier viendra donc sur la table dans les prochaines semaines, mais il n'est, effectivement, pas encore traduit dans le budget 2012, pas plus qu'il ne l'était dans les budgets précédents.

En ce qui concerne le Fonds des déchets, vous relevez une différence entre le prélèvement prévu à l'OWD à partir du Fonds des déchets et les recettes du Fonds de l'OWD. Cela n'est pas une situation nouvelle, cela s'est déjà produit de la même façon, et M. le Ministre du Budget s'en était expliqué l'année passée dans cette même commission. Il y a, effectivement, un certain optimisme de ma part à faire avancer le mieux possible – et je pense que c'est une demande générale d'un certain nombre de députés, y compris dans cette commission – les investissements des intercommunales. Je continuerai à travailler dans ce sens. Je suis personnellement optimiste par rapport au fait qu'il soit possible d'y parvenir, mais le Ministre du Budget souhaite qu'à ce stade, on équilibre les recettes et les dépenses du Fonds comme on l'a toujours fait, en tenant compte également, dans son analyse, qu'il y a eu, ces dernières années, un certain taux de non-consommation de l'OWD.

Il est donc clair qu'à un certain moment, les deux réalités doivent se rejoindre, mais cela ne pose pas de difficulté particulière à ce stade, c'est ce qui explique les deux montants.

M. Borsus (MR). – Juste pour y voir clair et ce sera ma dernière remarque. Que présumez-vous pouvoir consommer sur les 56 millions prévus ?

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. –

J'espère consommer le plus possible ; je ne peux pas vous donner la réponse à ce stade dans la mesure où je ne mesure pas moi-même pour tous les dossiers. Je sais ce qui est déjà définitivement engagé, mais il y a toute une partie qui est encore en cours, notamment au niveau de la mise en œuvre du paiement. Je ne peux pas vous dire, aujourd'hui, le pourcentage d'exécution dont nous disposerons. Je pourrais vous le dire certainement le plus rapidement possible au début d'année 2012, mais je ne peux évidemment pas mélanger les comptes et le budget.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Concernant le tram, le ministre ne répond pas de manière précise à la question précise, à savoir sur quoi et pourquoi le ministre du budget bloque. Nous n'avons donc pas de précision. Il y a eu un gouvernement hier, et je suppose donc que nous aurons des informations complémentaires, mais j'arrête de vous harceler là-dessus. Je souhaite simplement que ce projet sorte des cartons et qu'il se concrétise. Et pour le moment, comme dans beaucoup d'autres dossiers, les animosités au sein de la majorité donnent une mauvaise image de la région.

En outre, vous avez évacué la question concernant les primes environnementales. M. le Ministre Antoine nous a déjà annoncé un ajustement budgétaire terrible. M. Borsus vient encore de parler de 20 millions d'euros. Nous aurons les indicateurs économiques qui risquent de modifier une série de chiffres, mais votre gouvernement a vanté la transversalité. À un moment donné, quand on parle de sous, primes et incitants environnementaux, le ministre du budget est, évidemment, concerné. Vous avez quand même l'environnement dans vos compétences, à moins que ce ne soit pas une sensibilité qui vous préoccupe très fort. L'énergie est la compétence de M. le Ministre Nollet. En ce qui concerne l'ajustement, il faudra expliquer ce que vous allez faire en faveur des citoyens pour ces primes et incitants environnementaux. On parle quand même, en 2010, d'1,328 milliard d'aides aux citoyens.

(Réaction de M. Lebrun)

Mais si, Monsieur Lebrun. J'attends, à l'ajustement, d'avoir des mesures concrètes du gouvernement Olivier. Je vous attends et vous fixe rendez-vous, à vous, à votre collègue, M. le Ministre Nollet, lors du premier ajustement, pour voir si vous allez prendre en considération ces préoccupations environnementales, comme cela est prévu depuis 1980. Le Fédéral a beaucoup aidé les régions, et c'est tant mieux. L'accord des huit partis, le 4 octobre dernier, en a cependant décidé autrement. Je vous fixe donc rendez-vous, avec vos collègues, lors de l'ajustement budgétaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Très brièvement, Madame la Présidente, je tiens à remercier le ministre pour sa réponse concernant ce schéma de développement commercial dans l'Arrondissement de Namur. Je n'avais donc pas la berlue. J'ai, par la réponse très honnête que m'a faite M. le Ministre, la confirmation que c'est bien lui qui a commandé cette étude, ce n'est pas M. le Ministre Marcourt, ce n'est pas un autre ministre. Elle existe. C'est, en soi, positif. Je le remercie pour sa sincérité.

Ce que je ne comprends pas, et j'ai essayé depuis plusieurs jours d'en avoir connaissance, c'est que M. Bastin, fonctionnaire au SPW, dit : « M. Dachelet, du cabinet du ministre, interdit la communication de ce document. »

Ce n'est pas normal ! Ici, quand j'interviens, ce n'est pas en tant que membre d'une commune étant l'une des 18 communes de l'Arrondissement de Namur, c'est en tant que parlementaire wallon. Monsieur le Ministre, comme vous êtes le patron – ce n'est pas M. Dachelet, il est un de vos collaborateurs –, je vous demande, dès lors, de faire photocopier le document cet après-midi, et de le faire déposer dans ma boîte aux lettres. Il s'agit d'un document que je cherche désespérément à avoir sans entrer dans un formalisme de demande par un collège communal.

(*Rires*)

C'est vous le patron, bon sang ! Faites-le et si vous le faites, je serai admiratif ! Si vous ne le faites pas, je ne serai pas content ! Mais je crois que vous allez répondre positivement à ma demande.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Merci Madame la Présidente. Pour rebondir sur l'intervention de M. Eerdekens, je voudrais féliciter M. le Ministre Marcourt pour avoir justement mené une évaluation, une étude, la énième qui permettra d'avoir une version transversale du développement commercial sur toute la région. Je le remercie deux fois, de cette façon, on ne pourra pas imputer cette étude-là, même si l'environnement et l'aménagement du territoire sont très concernés dans le développement commercial, au Ministre Henry.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Simplement, je souhaiterais avoir, dans ma boîte aux lettres, les études précédentes.

Mme Cremasco (Écolo). – Il vaut mieux réaliser des études que de dépenser de l'argent à mauvais escient.

M. Borsus (MR). – On ne s'y retrouve plus ! Qui a fait l'étude ? Parce qu'ils créent tellement d'études qu'ils ne savent plus qui l'a faite ?

M. le Ministre Henry en a commandé une autre sur quoi ? Sur l'implantation commerciale ? Il est vrai que le développement commercial et l'implantation commerciale, d'un point de vue conceptuel, sont différents !

Éventuellement, vous pourriez demander à M. Dachelet de porter votre étude à M. le Ministre Marcourt et qu'il revienne avec celle de M. le Ministre Marcourt.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Ils l'ont, ne vous tracassez pas !

Mme la Présidente. – Je vous propose de clôturer ici l'audition de M. le Ministre en le remerciant pour les réponses apportées.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 4-III a (2011-2012) – N°1)

Examen et votes des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen et aux votes des articles du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012.

Il y a deux amendements, à l'article 15 et à l'article 26.

Articles 1er à 14

- Les articles 1er à 14 sont adoptés par 8 voix contre 3.

Art. 15

- À cet article, un amendement a été déposé par MM. Desgain, Di Antonio, et Bayet (Doc. 4-III a (2011-2012) – N°3).

Monsieur Desgain, voulez-vous expliquer et présenter votre amendement ? Oui, vous avez la parole.

M. Desgain (Écolo). – De façon courte, Madame la Présidente, il a déjà été présenté à la Commission de l'environnement mardi et vise à adapter le taux de taxation de mise en CET des déchets qui proviennent du secteur du broyage des carcasses de voitures, parce que le premier montant proposé était manifestement trop élevé par rapport à ce que la filière pouvait supporter. Il y a donc une augmentation qui est toujours proposée par l'amendement ici, mais plus réduite que ce qui était prévu au départ. Les technologies évoluant, il y aura de moins en moins de déchets ultimes. Ce taux de taxation pourra être augmenté dans le futur, mais pour le premier montant fixé, il est encore un peu tôt pour arriver à ce niveau-là. Nous proposons donc de ramener la taxation de 30 euros la tonne au montant de 15 euros la tonne.

Mme la Présidente. – Je vous propose de voter sur cet amendement.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Une petite précision technique. Nous aurions souhaité que l'amendement aille nettement plus loin et réduise de manière beaucoup plus significative que ce qui est prévu, raison pour laquelle nous n'allons pas soutenir l'amendement. Nous allons nous abstenir, car on fait un pas dans la bonne direction, mais un pas ne fait pas une marche, nous sommes bien d'accord.

Techniquement, Madame la Présidente, lorsque des parlementaires déposent un amendement qui a un impact budgétaire, ne doivent-ils pas aller corriger ailleurs dans le budget l'impact budgétaire de ce qu'ils proposent ? Cela m'a déjà été répliqué. Je suis d'accord avec l'amendement, mais il faut que M. le parlementaire dise où il retrouve l'argent qu'il supprime.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Merci Madame la Présidente. Je m'attendais à la question d'une façon ou d'une autre. Deux choses. Tout d'abord, le règlement du parlement prévoit que l'on doit compenser un amendement budgétaire lorsqu'il prévoit une augmentation des dépenses. Ce qui n'est pas le cas ici.

Par ailleurs, on peut considérer que si le chiffre était resté à un niveau de 30 euros, nous aurions mis en difficulté l'activité concernée et que la recette aurait pu diminuer sensiblement par rapport à ce qui en était espéré. Donc, ramener le montant à un niveau inférieur, supportable par la filière, permet effectivement de garantir la recette.

(Réaction de M. Borsus)

M. Borsus (MR). – Parce que nous ne souhaitons pas fragiliser la diminution.

Ne la compenserait-on pas comme cela ? Nous sommes à l'aise, nous ne risquons pas une querelle.

(Réaction de Mme de Coster-Bauchau)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour répondre à une excellente question, cela ne marche pas, dès lors qu'il s'agit de recette effectuée dans un fonds. On ne pourra pas mettre le Fonds en négatif, cela c'est certain.

Je n'ai pas d'objection par rapport à cela. Cela ne pourrait se vérifier que le cas échéant, in fine. Il faudra le voir dans les comptes, dans le périmètre consolidé, mais pas de prime abord.

Mme la Présidente. – C'est dans le cas où il y a l'augmentation du crédit porté à un article de ce budget.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce ne sont pas des moyens qui manquent, qui font partie de l'universalité des recettes ou des dépenses. Personnellement, je n'ai pas de difficulté. Mais nous allons y regarder, Monsieur Borsus.

Mme la Présidente. – Je propose de vérifier cela avant la séance plénière.

Nous allons voter sur l'amendement n°1 (Doc. 4-III a (2011-2012) – N°3), déposé par MM. Desgain, Di Antonio et Bayet.

- L'amendement est adopté par 8 voix et 3 abstentions.

Quelqu'un souhaite-t-il justifier son abstention ?

Justification d'abstention

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, je rappelle que nous aurions souhaité que ce prélèvement, cette taxation n'augmente pas de façon aussi spectaculaire. Le gouvernement ayant prévu de faire beaucoup plus mal, faire mal est une insatisfaction en ce qui nous concerne. C'est un pas, mais c'est bien loin de ce que nous souhaitions.

Examen et vote des articles
(Suite)

Mme la Présidente. – Nous reprenons les votes.

Art. 15

- L'article 15 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 3.

Art. 16 à 25

- Les articles 16 à 25 sont adoptés par 8 voix contre 3.

Art. 26

- À l'article 26, il y a un amendement qui a déjà été présenté en commission mardi dernier.

Je vous propose de voter sur l'amendement n°1 (Doc. 4-III a (2011-2012) – N°4), déposé par Mme Cremasco, MM. Di Antonio et Bayet.

- L'amendement est adopté par 8 voix et 3 abstentions.

- L'article 26 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 3.

Art. 27

- L'article 27 est adopté par 8 voix contre 3.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012.

L'ensemble du projet de décret tel qu'amendé ainsi que les tableaux budgétaires annexés sont adoptés par 8 voix contre 3.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012
(DOC. 4-III bcd (2011-2012) – N°1 à 1 *ter*)

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012.

Article 1er à 159

- Les articles 1er à 159 sont adoptés par 8 voix contre 3.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012.

L'ensemble du projet de décret ainsi que les tableaux budgétaires annexés sont adoptés par 8 voix contre 3.

Confiance à la rapporteuse

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, la confiance est accordée à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Ceci met fin à nos travaux.

Je vous remercie et vous donne rendez-vous dans deux semaines avec le projet WBfin.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 18 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

M. Willy Borsus, MR

Mme Veronica Cremasco, Écolo

M. Xavier Desgain, Écolo

M. Emmanuel Disabato, Écolo

M. Claude Eerdekens, PS

M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Allocation budgétaire
CET	Centre d'enfouissement technique
DBFM	Design, Build, Finance, Manage
DGO4	Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie
DGO	Direction générale opérationnelle
IPP	Impôts des personnes physiques
OWD	Office wallon des déchets
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société des transports en commun